



Protection juridique construction

Par **sylvie**, le **08/12/2008 à 15:17**

Je vais faire construire une maison en mai/juin 2009 ; je souhaite prendre une protection juridique pour couvrir les frais judiciaires (avocat + expert) s'il y avait un litige avec le constructeur. J'ai du mal à m'y retrouver avec les divers assureurs qui ne savent pas bien eux-mêmes ce qu'ils garantissent.
Pouvez-vous me conseiller sur les options indispensables à prendre et les erreurs à éviter ? Merci

Par **chaber**, le **08/12/2008 à 17:26**

Puisque vous allez faire construire, pensez à l'assurance Dommages Ouvrage qui est obligatoire mais que tout futur propriétaire ne souscrit pas (l'assurance est chère avant).
Mais quel soulagement en cas de problèmes.
Quant à la protection juridique, il y a plusieurs formes:
- protection juridique incluse dans votre contrat Multirisques Habitation: les problèmes liés à la construction sont généralement exclus.
- contrat de protection juridique: les sociétés d'assurances proposent plusieurs types excluant certains risques. Il convient que vous recherchiez le contrat qui correspond exactement à votre attente et qu'ensuite vous compariez les prix et franchises.